

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 110 (2012)
Heft: 3

Artikel: Association MAIA : Accompagner les couples infertiles vers la parentalité
Autor: Camborieux, Laure
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-949350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Association MAIA

Accompagner les couples infertiles vers la parentalité

En France, l'association MAIA a pour but d'aider et soutenir les personnes et les parents d'enfants issus de l'assistance médicale à la procréation (AMP) et de l'adoption. Elle apporte aussi une réflexion bioéthique et sociale.

MAIA offre aux personnes infertiles un lieu de paroles, d'échanges, de soutien et souhaite faire connaître et reconnaître leurs difficultés.

Laure Camborieux, psychologue, présidente de l'association MAIA (www.maia-asso.org)

MAIA a été créée en septembre 2001, en réponse à l'avant-projet de révision des lois bioéthiques de 1994. Initialement, elle défendait l'égalité d'accès aux soins en matière de dons d'ovocytes, la légalisation de la gestation pour autrui (GPA), la reconnaissance de la filiation des enfants nés par gestation pour autrui, l'accès aux origines pour les enfants nés par don de gamètes ou d'embryons, etc.

Regroupant plus de 1500 adhérents, l'association MAIA a développé un important réseau afin d'apporter un meilleur soutien et un suivi aux couples concernés par l'infertilité ainsi qu'un ac-

compagnement face aux questions des parentalités particulières (après adoption, don de gamètes ou GPA).

Aujourd'hui, ses missions sont:

- Accompagner et soutenir les couples infertiles
- Sensibiliser le public aux problèmes liés à l'infertilité
- Veille scientifique sur les progrès de l'AMP
- Participer à la modification de lois de l'AMP dans l'intérêt des patients
- Informer sur les possibilités d'adoption en France et à l'étranger
- Participer à l'harmonisation des lois au niveau européen
- Apporter une aide juridique aux adhérents

L'association MAIA assure ses missions via de nombreux référents téléphoniques et plusieurs antennes en région qui assurent le relais de l'information auprès du

grand public mais aussi auprès des médecins et qui organisent régulièrement des sessions d'information. Un forum très actif permet de soutenir et informer les adhérents. Des rencontres régulières donnent l'occasion aux couples de rompre l'isolement, de partager sur leur quotidien et de se soutenir.

Depuis sa création, l'association MAIA milite pour la légalisation de la GPA en France, afin que les couples infertiles pour lesquels une grossesse est médicalement impossible puissent devenir parents. Un important travail d'information (Camborieux, 2006, 2008, 2011) a permis de répondre aux principales objections à la GPA et l'émergence d'un débat sur la question en France et en Europe.

L'association MAIA propose un encadrement législatif strict, inspiré de la loi grecque de 2002, et compatible avec la loi de bioéthique française. A ce jour, ce

Des livres pour s'informer et pour en parler ...

Un possible enfant: Témoignages

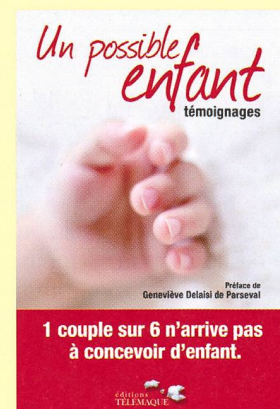
Laure Camborieux, Eric Salomon et al.
Préfacé par Geneviève Delaisi de Parseval
Editions Télémaque, 2010, 251 p.

Un couple sur six – et, avec eux, leurs familles et leurs amis – sont confrontés à l'infertilité. D'ordinaire, ce sont les «experts» qui ont la parole... Pour la première fois en France, 11 couples offrent leurs témoignages de vie exclusifs. Ils racontent sans tabous leur parcours du combattant et l'issue qu'ils ont trouvée. Traitements d'aide à la procréation médicalisée (AMP), dons d'ovocytes, inséminations, fécondations in vitro (FIV), grossesses à hauts risques dues à la prise de Distilbène – mais aussi adoption ou gestation pour autrui

(GPA)... Parcours périlleux, montagnes russes d'espoir et de désespoir, phrases maladroites et parfois blessantes de l'entourage, réussites inattendues et miracles merveilleux, ces récits présentent de façon concrète une palette d'expériences et de choix très divers.

La vocation de ce livre n'est pas de militer pour telle ou telle option mais bien d'aider, de partager sans blesser, d'ouvrir le débat et le dialogue sur la question brûlante et passionnante de l'évolution de la parentalité et de choix en matière de bioéthique dans notre société.

Ce livre est publié en partenariat avec l'association MAIA association nationale de soutien, d'échange et d'information sur



l'infertilité pour les familles et leurs proches. Les droits d'auteur issus de la vente de cet ouvrage seront reversés à cette association.

débat n'a pas abouti en France, et les couples sont confrontés aux aléas de l'exil procréatif, avec l'apparition récent de destinations discutables telles que l'Inde. La légalisation de la GPA permettrait pourtant un meilleur encadrement de la pratique, et la lutte contre les pratiques éthiquement condamnables, et surtout, un meilleur accompagnement médical et psychologique des familles.

Notre modèle, à l'instar de la loi grecque, prévoit un contrôle a priori de la pratique: l'autorisation du traitement médical serait subordonné à l'accord d'une instance neutre, qui aurait au préalable instruit le dossier médico-psychosocial du couple et celui de la gestatrice; c'est cette préparation en amont qui permettrait une réelle prise en compte des implications de la GPA par le couple et la gestatrice: un travail de réflexion et un accompagnement psychosocial pourraient véritablement engager toutes les personnes concernées.

Au quotidien, le travail de l'association MAIA auprès des couples concernés par la GPA consiste à les informer sur les réalités médicales, psychologiques, sociales et juridiques de la GPA. Cette pratique, faisant intervenir une tierce personne, la

gestatrice, dans la constitution de la famille, n'est ni fréquente ni anodine. Il est important que le couple ait mesuré toutes les implications de ce choix pour l'avenir de leur famille. En particulier, le couple doit réfléchir à la place qu'il souhaite octroyer à la gestatrice après la naissance.

De même, la question de l'information à donner aux enfants est majeure, et souvent délicate pour les couples. A travers des retours d'expériences, l'association MAIA les aide à trouver leur positionnement. Cette réflexion, impossible sans accompagnement adéquat, engage le bien-être de l'enfant et de sa famille à long terme. Une des activités de l'associa-

tion MAIA se situe à ce niveau: accompagner les futurs parents tout au long de leur parcours, depuis la réflexion initiale jusqu'aux questionnements qui surgissent après la naissance de l'enfant. ◀

Références

- Camborieux L. 2006.* Gestation pour autrui – Etat des lieux 2006. Association MAIA.
- Camborieux L. 2008.* Mères porteuses ou GPA: de quoi parlons nous? Revue du praticien: gynécologie et obstétrique, n°119, pp. 20–21.
- Camborieux L. 2011.* Gestation pour autrui: le prix de l'interdiction française, in: (Sous la direction de) G. David et al. Médecine Sciences Publications, 2011.

Estimation des coûts (2010)

Un parcours GPA aux Etats-Unis ou Canada revient en moyenne à 60 000 \$ (entre 40 000.– et 70 000.– = fécondations in vitro: 12 000.–, frais médicaux: 5 000.–, frais de voyage: 10 000.–, frais juridiques de 3 000.– à 12 000.–, frais d'agence optionnels: 7 000.– à 18 000.–).

En comparaison, la compensation de la gestatrice représente entre 13 000 et 18 000 \$.

«Dans notre histoire, il y a ... nounou et nous»

Illustré par Nathalie Reynaud-Zaguedoun
Edition MAIA, 2009.

Quand un couple s'oriente vers la gestation pour autrui pour fonder sa famille, la difficile question de l'information à délivrer aux enfants se pose fréquemment: Que dire? Comment le dire? Quand le dire? Pour aider des parents à raconter leur histoire à leur enfant, l'association MAIA a souhaité éditer un petit livre pour enfants, qui aidera les papas et les mamans à leur parler de leur histoire, avec des mots simples et compréhensibles.

